

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 011-1516/15/BC

■ Approbation du principe d'une prise à bail de bureaux pour les besoins de Marseille Provence Métropole dans l'immeuble des Docks à Marseille 2^{ème} arrondissement

FCT 011-21/12/15 BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Direction Générale Développement Economique a actuellement ses bureaux dans l'immeuble dit CMCI rue Henri Barbusse à Marseille, 1^{er} arrondissement.

Ces locaux se révèlent inadaptés et insuffisants par leur configuration pour permettre l'accueil de services nouveaux (service Europe) et le renforcement en cours des directions qui composent cette Direction Générale Adjointe.

Il est en conséquence proposé de reloger la Direction Générale Développement Economique dans des locaux proposés au sein de l'Atrium 10.6 de l'immeuble Les Docks, situé 10 place de la Joliette à Marseille 2^{ème} arrondissement, permettant l'accroissement sensible des effectifs de la DGA.

L'offre de location réalisée par Constructa Asset Management agissant au nom et pour le compte de Joliette Bâtiments SAS, comprend :

- surface des locaux : 1 575m² (surface locative y compris quote-part des parties communes),
- situation des locaux : 6^{ème} étage et mezzanine,

Signé le 21 Décembre 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015

- *nature du bail : bail civil 9 ans avec faculté de résiliation pour le preneur,*
- *prix hors taxe loyer annuel : 346 500 euros.*

La durée du bail proposé est de 9 ans avec faculté de résiliation à chaque période triennale.

La location des places de stationnement correspondantes se fera en priorité dans le parking Espercieux dont Marseille Provence Métropole est l'autorité délégante.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-094/14CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au bureau ;
- La proposition émise le 7 décembre 2015 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de cette réorganisation de locaux pour le bon fonctionnement des services et la rationalisation de la gestion décisionnelle

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe de la location des locaux décrits dans l'immeuble des Docks à Marseille 2^{ème} arrondissement Atrium 10.6.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Communauté Urbaine.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
FCT 011-1516/15/BC

Guy TEISSIER

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015